

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2006

L'an deux mille six, le vingt huit juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MONNETIER-MORNEX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur André VUACHET, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 juin 2006

Présents :

Mmes BAR Muriel, DUBOUCHET Marie-Christine, MATTHEY Claire ;
Mrs VUACHET André, LÜTHI Walter, MAUME Philippe, GENÈVE André, PASSERAT Raoul, BAIN André, BASILE Daniel, GODARD Lucien, OBLE Jacques, ROUSSET Pierre

Absents :

Mme MIHAYLOV Sylvie procuration à Mlle BAR
Mr AVEAUX Patrick procuration à Mr ROUSSET
Mmes HERBET Alice, MILLET Françoise ; Mrs AUGUSTIN Christophe

Nombre de conseillers : en exercice : 18, présents : 13, votants : 15

Secrétaire de séance : Monsieur Jacques OBLE

* * * * *

N°32/06 **CONVENTION AVEC LA SCI « LES DEMEURES DU SALÈVE »**

Monsieur le Maire donne lecture du projet de convention à passer avec la SCI « LES DEMEURES DU SALÈVE » portant sur l'aménagement des accès sur le CD15 de la promotion envisagée par cette société.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **ACCEPTE** les termes de la convention annexée à la présente, **À 12 VOIX POUR et 3 ABSTENTIONS (Mme Matthey et Mrs Maume et Godard)** et mandate Monsieur le Maire pour signer celle-ci.

* * * * *

N°33/06 **CONVENTION ENTRE LA COMMUNE ET LA SOCIÉTÉ SOGERIM SAVOIE-DAUPHINÉ**

Monsieur le Maire fait lecture du projet de convention à passer entre la commune et la Société SOGERIM SAVOIE-DAUPHINÉ concernant l'aménagement des accès du projet immobilier de cette société sur le CD15 (proximité de l'intersection du chemin des Vérasses et de la route du Salève à Mornex).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **ACCEPTE À L'UNANIMITÉ** les termes de la convention annexée à la présente et **MANDATE** Monsieur le Maire pour la signer.

* * * * *

N°34/06 VERSEMENT D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION CANTINE ET GARDERIE DES LUTINS

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune s'était engagée à financer le poste administratif de l'association Cantine et Garderie des Lutins.

L'octroi d'une subvention de 4000,- €, représentant le salaire et les charges de l'employée chargée des tâches administratives, est demandé à la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **ACCEPTE À L'UNANIMITÉ** d'attribuer une subvention de 4000,- € à l'association Cantine et Garderie des Lutins.

* * * * *

N°35/06 EMPRUNT AUPRÈS DE LA CAISSE D'ÉPARGNE ET DE PRÉVOYANCE DES ALPES

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de procéder à la réalisation d'un emprunt de 420 000,- € pour financer l'acquisition du terrain nécessaire à la future construction d'un groupe scolaire.

Trois propositions sont parvenues en mairie.

Après exposé et examen de celles-ci, il propose de contracter cet emprunt auprès de la Caisse d'Épargne et de Prévoyance des Alpes qui offre un taux plus avantageux de 4,29 % dont le remboursement s'effectuera de la manière suivante :

- une première échéance réglée le 1^{er} décembre 2006,
 - et une deuxième échéance réglée le 1^{er} avril 2007,
- les échéances suivantes se succédant annuellement jusqu'au 1^{er} avril 2025.

Le prêt comporte 20 échéances. Chaque échéance s'élève à 30.051,31 euros.

Le règlement des deux premières échéances étant anticipé respectivement de 4 mois, puis de 8 mois, le taux correspondant à un prêt effectué sur 20 années pleines s'élève à 3,69 %. La commission d'engagement s'élève à 420 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **À L'UNANIMITÉ, APPROUVE** les conditions financières de la Caisse d'Épargne et de Prévoyance des Alpes et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat dont le texte est annexé à la présente délibération.

* * * * *

36/06 RÉHABILITATION DES PLÉIADES – AVENANTS N° 1, 2 ET 3 ENTREPRISE BOVAGNE (LOT N°3 DU MARCHÉ)

Monsieur LUTHI fait le point sur l'avancement des travaux des Pléiades. Un retard d'environ 15 jours sur le planning est à déplorer.

Certaines économies ont été réalisées sur plusieurs postes mais une plus-value renchérit le prix global.

Trois propositions d'avenants sur le lot n°3 (Entreprise Bovagne - Gros œuvre/maçonnerie) ont été étudiées et acceptées par la Commission d'Appel d'Offres en date du 26 juin 2006 et sont soumises au vote :

Avenant n°1 : Des travaux supplémentaires doivent être effectués, imposés par les reprises diverses de gros œuvre, pour un montant de 14 187.42 € HT.

Avenant n°2 : Suite aux démolitions, et après vérification de la structure, le Bureau Véritas demande de procéder à son renforcement, pour un montant de 10 255.00 € HT.

Avenant n°3 : Suite aux démolitions des menuiseries extérieures, il convient de reprendre les encadrements fortement dégradés pour un montant de 11 867.95 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **ACCEPTE À L'UNANIMITÉ** la réalisation de ces travaux et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les avenants correspondants.

* * * * *

N°37/06 VIREMENTS DE CRÉDITS ET OUVERTURE DE CRÉDITS 2006

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'une assurance « dommages-ouvrage » a été contractée pour la réhabilitation des Pléiades ; celle-ci s'amortira annuellement en 10 ans.

Monsieur le Maire expose au Conseil que les crédits prévus à certains chapitres du budget de l'exercice 2006 étant insuffisants, il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits ci-après :

OBJET des DÉPENSES	DIMINUTION des CRÉDITS déjà ALLOUÉS		AUGMENTATION des CRÉDITS	
	Chapitre et article	Sommes	Chapitre et article	Sommes
Réhabilitation des Pléiades...	2313.82	28 668.95		
Frais d'acquisition des Immobilisations.....			4812.040	28 668.95
TOTAUX :		28 668.95		28 668.95

D'autre part, Monsieur le Maire précise qu'il faut également procéder à l'ouverture des crédits supplémentaires suivants :

DÉSIGNATION des ARTICLES		CRÉDITS SUPPL. à VOTER	
N°	INTITULÉ	RECETTES	DÉPENSES
616	Primes d'assurances		28 668.95
791 042	Transfert de charges de fonctionnement	28 668.95	
	Total égal :	28 668.95	28 668.95

Le Conseil, après en avoir délibéré, vote en dépenses et en recettes les crédits nécessaires à la régularisation de cette opération.

* * * * *